

## **Piscine La Fayette - Versement d'une indemnité de résiliation du marché de travaux n° 96.180.25 à l'Entreprise SOREDI-HENRY**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Dans le cadre de la construction de la Piscine La Fayette à Planoise, le projet initial intégrait un espace «Remise en forme», destiné à une pratique d'exercices physiques associés à des saunas et hammams ; ce type d'activités était envisagé comme un complément à la pratique de la natation.

Cependant, durant ces dernières années plusieurs sociétés ou entreprises ayant ouvert des salles dans lesquelles ce type d'activités est pratiqué, il a été décidé de supprimer dans les locaux de la future Piscine La Fayette, cet espace de remise en forme.

La résiliation par la Ville et à ses torts exclusifs du marché de travaux avec l'Entreprise SOREDI-HENRY, titulaire du marché, découle de cette décision.

Suite aux négociations engagées entre la Ville et la Société SOREDI-HENRY, celle-ci faisant prévaloir un préjudice de 134 732 F HT, un protocole d'accord amiable est proposé dans lequel le montant de l'indemnité de résiliation est fixé à 60 000 F pour solde de tout compte.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- donner son accord sur l'indemnité de résiliation définie ci-dessus et autoriser M. le Maire à signer le protocole d'accord à intervenir,

- verser l'indemnité de 60 000 F à l'Entreprise SOREDI-HENRY pour solde de tout compte, montant imputé en dépenses sur la ligne budgétaire 90.251.2313.95053 Code Service 33000.

**«M. LE MAIRE :** Les concepteurs avaient envisagé un complément à la pratique de la natation par des locaux espaces de remise en forme. On y a renoncé et c'est aussi bien mais on avait déjà passé un marché, il faut donc verser une indemnité de résiliation. Le préjudice avait été évalué par la société à 134 732 F, un accord amiable est intervenu à hauteur de 60 000 F pour solde de tout compte. L'économie faite sur l'espace de remise en forme est de 350 000 F.

**M. FUSTER :** Je voudrais profiter, Monsieur le Maire, de ce dossier pour vous dire que les travaux de construction de la piscine La Fayette avancent tout à fait normalement. Elle sera ouverte en septembre de cette année, ce qui pour les nageurs bisontins de tout ordre est une bonne nouvelle. Je voudrais également faire part à l'ensemble de nos collègues de l'attribution d'une subvention de 2,5 MF qui nous vient de l'Etat et c'est une bonne nouvelle. Ces 2,5 MF ont été obtenus et je me plais à le souligner ici, avec l'aide de Jean-Louis FOUSSERET qui est intervenu en qualité de député et je l'en remercie spécialement.

**M. LE MAIRE :** Il a bien fait son travail.

**M. FUSTER :** Ces crédits proviennent du Fonds National de Développement du Sport qui est une ligne destinée aux collectivités territoriales et je voudrais vous rappeler puisque nous parlons de changement, qu'en 1997 le Député sortant avait obtenu une aide de 200 000 F qui n'avait pas manqué de nous interroger quant à sa hauteur.

Je voudrais également en profiter pour de nouveau mettre en évidence d'une part la subvention du Département qui est aujourd'hui de 2,2 MF, ce qui me paraît bien modeste pour un dossier de 70 MF mais encore plus pour m'étonner, sans polémique aucune mais je l'ai déjà fait souvent, de l'absence de subvention de la Région sur un dossier relevant me semble-t-il de sa compétence d'aménagement du territoire d'une part mais également de sa volonté d'aide à la pratique du sport de haut niveau :

\* aménagement du territoire puisqu'une étude récente faite par un étudiant en maîtrise de sciences économiques montre que cette piscine aura une zone de chalandise très importante puisqu'on ira jusqu'à Pontarlier, Vesoul, Gray, Lons-le-Saunier et qu'en première approximation plus de 40 % de la population fréquentant cette piscine sera non bisontine,

\* installation de haut niveau puisqu'à la demande des clubs bisontins, de la Ligue de Franche-Comté et de la Fédération, nous allons faire un bassin de 25 m homologué et donc destiné aux sportifs de haut niveau.

Je veux dire que la hauteur de ces aides est en parfaite contradiction avec celles accordées pour le stade Bonal puisque ces deux collectivités, sur une enveloppe de 120 MF, ont participé à hauteur de 16 MF pour le Département -sans tenir compte de l'écèlement de la taxe professionnelle de Peugeot, soit 56 MF- et 16 MF pour la Région pour le Centre de Formation. Il me semble que pour ces deux installations à vocation identique, le traitement n'est pas égal et nous pouvons raisonnablement espérer que ces deux collectivités reviendront sur leur position vis-à-vis de la Ville de Besançon. Je compte bien d'ailleurs sur nos représentants d'aujourd'hui et de demain pour défendre cette demande.

**M. PINARD** : Je crois vraiment qu'il faut qu'on regarde les chiffres en face. On est sur le financement de la piscine et que je sache il y a 2,2 MF en tout et pour tout des collectivités régionales sur 70 MF.

J'ai sous les yeux le financement du stade Bonal : Département du Doubs : 16 MF, DUPM : 16 MF, -pardon, non ce n'est pas réchauffé parce que je vais vous donner des nouvelles de la semaine dernière- Ville de Montbéliard : 8 MF, Ville de Sochaux : 8 MF, dotation initiale du Fonds Départemental de Péréquation de Taxe Professionnelle : 56 MF. Ce n'est pas plus tard que lundi dernier que le Département a dégagé cette enveloppe. Deux poids, deux mesures à ce point, c'est quand même un peu fort. Je rappelle que lundi dernier ont été ventilés les 139 MF d'écèlement de la taxe professionnelle. Je suis toujours extrêmement surpris qu'on fasse des débats pour 10 000 F ou 25 000 F mais quand c'est le contingent d'aide sociale de 28 MF, personne n'en parle. Un écèlement de 139 MF de la taxe professionnelle ce n'est pas rien. Je rappelle ce qu'est l'écèlement : quand un certain nombre de communes disposent de ressources de taxe professionnelle supérieures à un plafond qui est déjà très élevé, les sommes sont écèlées et vont à un Fonds Départemental. Ce Fonds Départemental, pour cette année, est en hausse de 20 %, de quoi faire saliver quand on est chargé de boucler un budget comme celui de la Ville de Besançon. Sur ces 139 MF, une part importante a été attribuée à l'opération stade Bonal. Je ne suis pas jaloux des collectivités qui bénéficient de montants de taxe professionnelle extrêmement élevés ; entre parenthèses toute cette histoire montre bien que la taxe professionnelle doit devenir une taxe d'agglomération comme le demande encore le rapport qui a été déposé la semaine dernière par notre ami Maire d'Orléans, M. SUEUR. Mais la vocation du Fonds Départemental est d'opérer la ventilation de ce qui est au-delà de l'écèlement au bénéfice des collectivités dites défavorisées. Or dans ce cas précis, on écèle et on redistribue en priorité à ceux qui sont déjà bien placés parce qu'ils ont Peugeot, et un certain nombre d'autres entreprises. Je comprends que cela ne fasse pas plaisir à la droite parce que c'est un choix politique de la droite !

**M. LE MAIRE** : Tu as raison et sur le fond on approuve».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

*Récépissé préfectoral du 25 mars 1998.*